



Arrhes proposés par acheteur éloigné sans avoir vu ma voiture !?

Par **Patpen77**, le **16/06/2014** à **15:51**

Bonjour,

Je me pose des questions, suite à mon dépôt d'annonce pour ma voiture, sur un site de vente d'occasion, d'une "éventuelle ou possible" arnaque "cachée ou insoupçonnée", alors qu'une personne intéressée, mais distante de 800km et par ailleurs me précisant qu'elle ne peut finaliser la transaction "pour la globalité de la somme demandée (sans discussion d'ailleurs) avant 2 à 2,5 semaines, souhaite me réserver mon véhicule avec un virement d'arrhes mais de fait sans avoir vu ma voiture, vu son éloignement ?

Ce n'est pas tant le principe des arrhes qui me gêne, mais ne pas voir ma voiture avant, autre que par de nombreuses photos envoyées, m'interpelle un peu quand même.

Bon ma voiture est plutôt en bon état, pour une voiture de 5 ans, mais il y a bien une ou deux 'petites' rayures qui pourraient "peut être" devenir l'objet d'un différent au moment final ?...

Et puis, quid du délai de validité de cette entente préalable distante "avec arrhes", que se passe-t-il si mon acheteur, décale de plus en plus sa venue avec solde pour transaction finale ? Jusqu'où puis-je être entraîné alors, d'autant que j'ai précisé partir en vacance d'ici 3 semaines !

Bref, peut-on préciser (par email en même temps que l'envoi de mon RIB, voire demander un accord en réponse au préalable) une "limite de temps" associée au versement d'arrhes, "antérieure à la date de mon départ en vacances" par exemple ?

Et puis, enfin, ne vaut-il pas mieux, si pas d'autres nuages noirs à l'horizon, demander un chèque (puisque'il peut y avoir une dizaine de jours avant la vente sur place), voire un chèque de banque par courrier postal, plutôt que de donner toutes mes coordonnées bancaire par RIB ?

Merci pour toutes précisions sur ce cas.

Par **domat**, le **16/06/2014** à **17:39**

bjr,

vous avez raison d'être méfiant, attention les chèques non provisionnés, voir de faux chèque de banque existent.

ne prenez aucun engagement, il ne faut jamais réserver un bien à la vente surtout si l'acquéreur éventuel est loin.

si votre acheteur part avec votre véhicule et que le chèque est sans provision voir faux, vous avez tout perdu.

entre particuliers votre acquéreur peut payer en espèces sans limitation de plafond.

Par **Patpen77**, le **16/06/2014** à **18:50**

@ domat :

Merci.

Cependant pour les chèques (sans provision) j'en suis bien conscient, mais si vous lisez bien mon propos, il s'agit : soit d'un virement bancaire (d'arrhes) envoyé par mon acquéreur potentiel, soit de chèque simple ou de banque envoyé >.

Ceci me laisse dans tous les cas le temps de faire valider et certifier le montant reçu sous une forme ou une autre.

Mon problème n'est donc pas là en principal, mais sur les autres interrogations posées ci-dessus :

1°) palabres et différents au moment final lors de la venue sur place de l'acheteur "alors que le contrat de vente est engagé sur une valeur définie avant sa venue et des arrhes versés sur ces bases" !

2°) décalage et reports sans limites de sa venue pour solde et transaction finale ?...

3°) communication de mes références bancaires RIB est-elle risquée ? ...) auxquelles j'espère avoir des réponses rapidement afin de répondre dans un sens ou l'autre à mon acquéreur...

Merci encore pour votre contribution [smile3]

Par **janus2fr**, le **17/06/2014** à **08:24**

[citation]Ceci me laisse dans tous les cas le temps de faire valider et certifier le montant reçu sous une forme ou une autre. [/citation]

Bonjour,

Attention, la banque peut reprendre l'argent au delà de 15 jours s'il y a un problème avec le chèque...

Par **Visiteur**, le **17/06/2014** à **10:30**

Bjr,

laissez tomber ! ça pue l'arnaque ce truc ! miroir aux alouettes pour les pigeons ! il n'y a même pas de questions à se poser ni de temps à perdre pour vous ! Mais ceci étant dit; c'est votre voiture...

Par **Patpen77**, le **17/06/2014** à **11:18**

Merci encore pour votre intérêt.

Mais, c'est dommage tous ces retours "uniquement" basés sur la notion de "chèque" (dont je connais déjà les limites).

En fait l'acquéreur m'a proposé non pas un chèque (c'est juste moi qui l'évoquais pour élargir

ma quête d'informations), mais un "virement" (d'arrhes, d'environ 20%) donc "dix à quinze jours avant" de pouvoir venir finaliser la transaction sur place, et sauf erreur, sa banque ne fera pas partir la somme sans provision préalable.

Là n'est donc pas ma préoccupation majeure.

Je reste donc en attente de réponses juridiquement fondées sur les points résumés ci-dessus en paragraphes 1°) à 3°)

Merci d'avance aux juristes potentiellement aux faits sur ces questions précises.

Par **Visiteur**, le **17/06/2014 à 11:27**

sauf erreur, sa banque ne fera pas partir la somme sans provision préalable.

ça reste à voir ! qui vous prouve qu'il n'est qu'à 800km ? virement par quelle organisme ? western union ?

Par **Patpen77**, le **17/06/2014 à 12:06**

Merci pour votre sollicitude, mais, vous connaissez des banques qui envoient de l'argent pour le compte de leur client, sans s'assurer que leur compte est approvisionné ? Là ça m'épate... Je vais vérifier cela avec ma banque (y compris pour WU)

De toutes façons, chèque sans provision, faux chèque de banque, et maintenant virement non garanti (même argent constaté arrivé sur mon compte "ET AVEC 10 à 15 JOURS DE TEMPS DEVANT MOI AVANT DE LAISSER PARTIR MA VOITURE") : alors là plus aucune transaction n'est possible !

À distance ou sur place en face à face, je ne vois plus la différence !

Bon, je reste en attente sur mes 3 interrogations principales : 1°) à 3°) ci-dessus ...